nité de sénateur avec un autre traitement est repoussé.

Les derniers articles de la loi de finances *sont votés*

L'Emprunt de Chine

Le Sénat revient aux articles réservés.

Les articles 25 et 26 de la Chambre (tarif de distribution par la poste des circulaires électorales) sont adoptés.

Le chapitre 27 de la commission (poivres de l'Indo-Chine) est adopté ainsi que le chap. 20 du Ministère de la Justice et le chap. 2 du budget du Ministère des finances (arrérages des rentes 3 %.

M. BOULENGER, rapporteur, propose de prélever les chiffres nécessaires pour payer les arrérages de l'expédition de Chine.

M. CAILLAUX demande au Sénat d'adopter la proposition du gouvernement adoptée par la Chambre et d'approuver le programme d'amortissement de l'emprunt de Chine.

M. MAGNIN, président de la Commission des Finances, combat énergiquement la proposition de discussion que propose le gouvernement. Il ne voudrait pas voir recommencer ce qui s'est passé il y a quinze mois dans un projet de douzième provisoire, lorsque le Ministre des Finances a fait ratifier par le Parlement une combinaison très grave, celle de la conversion des annuités terminables d'un capital important de rente perpétuelle. Nous sommes en désaccord, non sur le fond, mais sur les procédés de l'amortissement. Nous ne pouvons consentir à voter les yeux fermés une mesure aussi grave. Nous ne sommes pas les adversaires du gouvernement, mais voilà 25 ans que le Sénat cède toujours : je crois que cette fois il ne cèdera pas.

M. WALDECK-ROUSSEAU, président du Conseil, dit qu'il ne peut pas discuter le budget tant qu'on n'aura pas statué sur cette question car il y a solidarité entre la loi d'amortissement et le chap. 2 des finances.

Je demande, dit-il, au Sénat, de régler les questions préjudicielles et de voter le chapitre 2.

M. Magnien insiste. M. Caillaux demande au Sénat de voter le chiffre voté par la Chambre des députés sur le chapitre 2.

M. MAGNIEN. — J'aimerai mieux, dit-il, accepter le chiffre de la Chambre pourvu qu'il soit bien entendu que le fond reste à l'égard du projet d'amortissement du Ministre des Finances.

M. CAILLAUX consent à réserver la question du système d'amortissement qu'il a proposée.

Le chapitre 2, chiffre de la Chambre, n'est pas adopté.

Le chiffre de la Commission est *adopté par 191 voix contre 89.*

Vote de l'ensemble du budget

LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture des modifications proposées par la commission des finances pour la saccharine.

Les nouveaux articles sont successivement adoptés.

Les nouveaux articles portant évaluation des voies et moyens sont adoptés ensuite.

Le chiffre de l'émission nécessité d'obligations à court terme s'élève à 72 millions.

L'ENSEMBLE DU BUDGET EST VOTE PAR 265 VOIX CONTRE 2.

La séance est levée à 8 heures et renvoyée à demain matin, 9 heures et demie, pour la discussion des lois électorales.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 27 mars. — La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. DESCHANEL.

La Question du Gaz à Paris

M. COLLIARD *dépose sur le bureau de la Chambre* son rapport sur la question du gaz.

Si la commission n'a pas terminé plus tôt ses travaux, dit-il, c'est parce qu'elle a été obligée d'entendre les personnes qui avaient demandé à lui présenter diverses observations.

M. HENRI BRISSON. — Personne ne songe à contester le zèle dont la commission a fait preuve, mais il importe d'aboutir au plus vite.

Nous demandons que le rapport soit publié demain matin au *Journal officiel*, comme cela s'est fait souvent, afin de permettre à la Chambre de se faire une opinion exacte de la question. (Très bien !)

LE PRESIDENT. — Tous les efforts seront faits pour que le rapport et les annexes qu'il contient soient à l'*officiel* de demain. Dans tous les cas, la Chambre peut être assurée que l'exposé des motifs du rapport de M. Colliard y figurera.

Les Exportations de Vins à l'étranger

UNE QUESTION A M. DELCASSE

M. HENRI RICARD adresse une question au ministre des affaires étrangères sur nos exportations de vins à l'étranger.

La plupart des pays étrangers sont tributaires de nos grands vins de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne ; mais l'exportation est rendue difficile par l'élévation des droits qui les frappent. Elle est presque rendue impossible en Suède, en Norvège et en Russie.

En présence de cette situation, que compte faire le gouvernement pour remédier à la crise viticole ?

Ne compte-t-il pas prendre des mesures ou engager des négociations, afin de favoriser l'exportation ?

M. DELCASSE répond. Le gouvernement n'a pas perdu de vue cette question si importante pour le commerce français. Il a obtenu de la Suède et de la Norvège le traitement de la nation la plus favorisée pour nos voyageurs de commerce.

Les négociations avec la Russie ont abouti à *améliorer le régime des patentes, pour nos voyageurs.* Mais les maisons de commerce devraient comprendre qu'il est de leur intérêt de substituer le plus possible les voyageurs à la correspondance.

Des négociations se poursuivent et on peut espérer que les échantillons de vins seront exonérés des droits de douane. C'est là un résultat important.

Les reproches qu'on nous adresse ne sont pas tous fondés. On oublie, en effet, que depuis 1888 nos vins jouissent des tarifs les plus réduits pour les États-Unis et qu'en Europe nos vins bénéficient partout des tarifs de la nation la plus favorisée.

Et ce qui concerne la Russie, notre exportation n'a cessé d'y prendre de l'extension : les statistiques le prouvent.

Nous continuerons nos efforts et nos négociations mais je dois dire que, si nous allons plus loin, il ne sera guère possible de refuser aux nations, qui le demanderont, certains avantages, en échange de ceux que nous solliciterons et qui nous seront accordés sur les vins.

M. HENRI RICARD prend acte des déclarations du ministre.

JOURDE espère que la Russie, nation amie et alliée, modifiera ses tarifs sur les vins français, tarifs qui sont véritablement prohibitifs.

L'incident est clos.

PROJETS DIVERS

La Chambre adopte

1° La proposition modifiée par le Sénat ayant pour objet de dispenser les sapeurs-pompiers des périodes d'exercices de la territoriale ;

2° Le projet déclarant d'utilité publique l'établissement des chemins de fer à voie étroite de Hondschoote à Bray-Dunes (Nord) ;

3° Le projet déclarant d'utilité publique le chemin de fer d'intérêt local à voie normale de Don à Fromelles (Nord).

Le projet fixant les pensions de retraite des officiers mariniers et le projet tendant à modifier la loi de 1899, relative à l'institution de caisses régionales de crédit agricole, sont retirés de l'ordre du jour.

Le projet modifié par le Sénat, portant modification de divers articles de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, est adopté après un échange d'observations entre MM. Chastenet et Millerand.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

La proposition Zévaès

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de Zévaès tendant à établir le repos hebdomadaire en faveur des employés de commerce et de magasin.

M. G. BERRY, rapporteur, expose l'économie du projet adopté par la commission.

Il déclare que si la Chambre veut que la loi soit appliquée et obéie, il faut qu'elle accepte le texte de la commission.

ZEVAES dit qu'en réclamant le repos hebdomadaire obligatoire pour tous les travailleurs, il n'a eu en vue que l'intérêt national.

Les efforts particuliers ont échoué jusqu'à ce jour, et cependant l'urgence d'instituer le repos hebdomadaire est admise par divers syndicats patronaux, *notamment par le syndicat patronal* de l'industrie alimentaire.

Le Conseil supérieur du travail a émis à l'unanimité un vœu en faveur du repos hebdomadaire *établi par la loi.* Les hygiénistes les plus distingués en proclament la nécessité.

Le repos hebdomadaire existe déjà en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Suède, en Norvège, en Autriche : la France ne peut rester en retard sur les autres pays.

Des millions de travailleurs attendent cette réforme : la Chambre la votera à l'unanimité.

M. CH. FERRY dit qu'effectivement la majorité de la Chambre est acquise au vote du projet. Il pense qu'on pourrait ne pas pousser plus loin la discussion générale.

VOTE DE L'URGENCE

La discussion générale est close.

L'urgence de la proposition *est déclarée.*

Le Repos des Militaires

On passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1er, M. LASIES demande que le dimanche soit jour de repos absolu pour les militaires.

Il réclame la suppression de la revue du dimanche qui est un souvenir de la Restauration.

LE GENERAL ANDRE dit qu'il est interdit de passer des revues le dimanche ; il tiendra la main à ce que cette règle soit observée, mais il ne peut promettre que le dimanche sera jour de repos absolu ; il y a le passage, par exemple, qui doit *avoir lieu chaque jour.*

M. LASIES se déclare satisfait par les déclarations du ministre.

Le Repos des agents des postes

SEMBAT demande si l'article 1er comprend tous les agents et sous-agents des postes et télégraphes qui ont un titre entre tous au repos hebdomadaire.

MILLERAND répond qu'il ne peut y avoir d'erreur sur les intentions du gouvernement ; mais il rappelle que le seul moyen de lui permettre d'accorder le repos hebdomadaire aux agents et sous-agents des postes et télégraphes, c'est de lui accorder les *crédits nécessaires.*

M. G. BERRY déclare que les sous-agents ne sont pas compris dans l'article 1er.

SEMBAT. — Il est impossible que le gouvernement n'accorde pas le repos hebdomadaire aux sous-agents des postes.

Il dépose un amendement tendant à ajouter à l'article 1er les agents et sous-agents des postes et télégraphes

MILLERAND dit que tout le monde est d'accord sur le principe.

Il s'occupe d'étendre progressivement le repos hebdomadaire à tous les agents et sous-agents des postes.

On propose une autre méthode, on demande d'inscrire l'obligation du repos hebdomadaire dans un texte de loi. Il faudra pour cela 2 à 3 millions pour les agents et 6 à 7 millions pour les sous-agents.

Si l'on étend le bénéfice de la loi aux employés de tous les autres départements, il s'agira d'une dépense qu'il est difficile d'évaluer. La Chambre verra si elle veut la voter.

SEMBAT dit que si des crédits supplémentaires sont nécessaires, le gouvernement n'aura qu'à les demander ; la Chambre les votera certainement.

ZEVAES estime que l'Etat, qui doit être patron modèle, ne peut pas imposer aux commerçants et industriels des obligations dont il se dégagerait lui-même.

M. SIBILLE présente des observations sur les entreprises de transport par eau.

FOURNIER demande que le jour de repos soit le même dans toutes les professions et que, dans les *établissements qui par leur nature ne pourront* suivre la règle commune, un tableau de roulement indiquant les jours de sortie des ouvriers soit affiché dans les usines, ateliers, magasins et lieux de travail par les soins du patron.

L'orateur déclare qu'il est absolument nécessaire que le repos hebdomadaire soit accordé aux travailleurs à jour fixe. Il accepte que ce jour soit le dimanche, quoique ses idées philosophiques le portent à préférer un autre jour.

M. DE LANJUINAIS dit qu'en Angleterre la poste ne fonctionne pas le dimanche. Pourquoi n'en ferait-on pas de même en France ?

VOTE DE L'ARTICLE PREMIER

Amendements divers

LE PRESIDENT met aux voix l'article 1er qui commence ainsi : *« Les ouvriers et employés de l'un et de l'autre sexe ne peuvent être occupés plus de six jours complets par semaine. »*

Cette partie *est adoptée* après le rejet d'un amendement de FOURNIER tendant à ajouter ces mots : « et les travailleurs des usines ».

ZEVAES propose d'ajouter : « Dans le service de l'Etat, des départements et des communes. »

M. GIROUX appuie cet amendement.

M. LEMIRE dit qu'il regrette que les agents des postes n'aient pas le repos hebdomadaire absolu ; mais il n'en reste pas le gouvernement responsable. C'est le budget qui est responsable, puisqu'il exige que ses bureaux de poste soient ouverts le dimanche.

L'orateur ne votera pas l'amendement de Zévaès.

Cet amendement repoussé par la commission et le gouvernement, EST ADOPTE PAR 293 VOIX CONTRE 82.

On adopte les mots suivants : « *Dans les manufactures, les fabriques, les usines et les ateliers.* »

JOURDE propose d'intercaler l'addition suivante : « les ateliers, les cuisines des hôtels-restaurants les pâtissiers et autres établissements des industries de l'alimentation, caves, chais et entrepôts. »

M. BERRY dit que les employés des restaurants des pâtisseries, etc., sont plutôt des domestiques que des employés. Si on voulait l'amendement de M. Jourde, il faudrait l'étendre aux domestiques de tous les particuliers.

D'autre part, on serait de Paris un désert le dimanche et on ferait fuir les étrangers.

ALLEMANE. — Il ne s'agit pas de donner le repos le dimanche à ces employés, mais de leur donner un jour quelconque par semaine à tour de rôle.

JOURDE insiste pour son amendement. Il est ADOPTE PAR 203 VOIX CONTRE 128.

LE PRESIDENT consulte la Chambre sur les mots suivants : *« les magasins, boutiques, bureaux mines, minières et carrières, entreprises de chargement et de déchargement. »*

M. DU PERIER DE LARSAN. — Ces mots s'appliquent-ils à tous les ouvriers, qu'ils soient payés au mois ou à la journée ?

M. BERRY. — A tous.

M. DU PERIER DE LARSAN. — Alors on ne pourra pas employer huit jours de suite un ouvrier à la journée.

M. LE MYRE DE VILERS. — C'est la ruine de nos ports.

PLUSIEURS MEMBRES demandent le renvoi à la commission.

Le renvoi à la commission *est repoussé par 296 voix contre 201.*

Les mots indiqués ci-dessus sont adoptés.

La fin de l'article est ainsi conçu :

« Les entreprises de transport par terre et par eau et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publiques ou privées, laïques ou religieuses, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel et de bienfaisance.»

Cette partie *est adoptée par 276 voix contre 81.*

L'ensemble de l'ARTICLE 1er EST ADOPTE PAR MAINS LEVEES.

Les dérogations à la loi

Sur l'article 2, JOURDE défend un amendement soumettant les exceptions à la loi aux inspecteurs du travail.

M. Charles FERRY, président de la Commission, le combat et défend le texte de la commission laissant ce soin aux maires.

MILLERAND, ministre du commerce, se prononce contre le texte de la commission. On permettrait à chaque maire dit-il, de faire une législation spéciale. On se trouverait en présence de 36.000 législations (Rires et applaudissements).

Or, ce que l'on réclame, c'est l'égalité des conditions de travail et le même règlement pour tous (Applaudissements).

M. BERRY. — La commission entend simplement laisser à chaque maire le soin de ménager les intérêts du commerce local.

On fera ainsi, dit le rapporteur, une loi pratique conforme à tous les intérêts, facilement applicable, et réalisant enfin cette décentralisation si souhaitable.

L'amendement de Jourde *est repoussé.*

Vote de la proposition

On repousse l'amendement de M. FOURNIER et on adopte l'amendement de M. BERGER tendant à ajouter les mots *«industrie de la localité»* ainsi qu'un amendement de M. de LA FERRONAYS autorisant les maires à ordonner certaines dérogations.

L'article 2 est adopté.

Sur l'art. 3, un amendement de JOURDE disant que les inspecteurs et inspectrices du travail auront accès dans les établissements visés par la loi, *est adopté.*

Le Président met au voix un autre article édictant aux contraventions des pénalités de 1 à 15 fr. *et de 10 à 100 fr., en cas de récidive.*

Les derniers articles sont adoptés.

L'ENSEMBLE EST ADOPTE PAR 422 VOIX CONTRE 10.

LE BUDGET DE 1902

MILLERAND demande à la Chambre de siéger demain matin pour discuter le budget, retour du Sénat.

Cette proposition *est adoptée.*

L'ordre du jour de la Chambre

M. KRANTZ demande l'inscription à l'ordre du jour d'un projet sur la limite d'âge d'entrée dans les écoles de St-Cyr et de Polytechnique.

LE MINISTRE DE LA GUERRE demande qu'on inscrive en tête de l'ordre du jour le projet sur les conseils de guerre.

M. BENDER demande qu'on discute la question du gaz

M PLICHON réclame la mise à l'ordre du jour du jour de certains projets d'intérêt local visant le Nord

M MOREL dépose un rapport sur l'octroi de Lille Il demande son inscription à l'*Officiel*

MIRMAN vient s'opposer à la mise à l'ordre du jour du projet relatif aux gaz de Paris

Le maintien à l'ordre du jour *est prononcé.*

La séance, levée à 6 heures 40, est renvoyée à demain 9 heures.

LES CAISSES D'EPARGNE

MENSONGES REACTIONNAIRES

Paris, 27 mars. — L'*Agence Havas* publie la note suivante :

— Un journal du matin a cru pouvoir récemment signaler un péril auquel se trouveraient exposés les titulaires de livrets de caisses d'épargne.

Il avance que, depuis la loi du 20 juillet 1895, le montant des livrets abandonnés, c'est-à-dire n'ayant donné lieu depuis plus de trente ans à aucune opération, font retour au Trésor. Il ajoute que de récentes instructions administratives auraient violé les dispositions de cette loi.

Il affecte, d'ailleurs, de croire à l'exagération voire à l'impossibilité des faits aux termes il s'étend avec complaisance, laissant ainsi planer sur l'Etat le soupçon de porter la main sur les dépôts sacrés que les travailleurs font à la « Caisse d'Epargne. »

Autant informations ou de faites appréhender, autant d'erreurs.

Aucune disposition de la loi du 20 juillet 1895 (article 20), le montant des livrets abandonnés ne fait en aucune mesure retour au Trésor. Il est intégralement versé entre les Caisses d'épargne et les Sociétés mutualistes possédant des Caisses de retraites et chaque année, le Journal officiel publie le détail de cette répartition.

Aucune instruction administrative ne modifie l'interprétation de la loi de 1895 à cet égard. Quel temps de traite, depuis cette loi, comme comptes abandonnés, les livrets n'ayant donné lieu depuis trente ans à aucune opération de versement ni de retrait.

Cette interprétation, sur laquelle l'administration n'a jamais varié depuis la loi du 7 mai 1895, était même admise depuis la loi du 7 mai 1838.

On voit que cette application normale de la loi de 1895 ne peut à aucun moment ni à aucun de gré intéresser le Trésor.

Il peut n'être pas inutile de rappeler, au surplus, que si, dans un dessein politique facile à concevoir, des allégations fausses de cette espèce venaient à se répéter, le gouvernement aurait le devoir de faire appliquer la loi du 9 février 1893, qui a eu pour but de réprimer les atteintes frauduleuses au crédit des caisses d'épargne. »

Les Conserves américaines

CONFLIT ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'ALLEMAGNE

Washington, 27 mars. — Le conflit latent entre les Etats-Unis et l'Allemagne *au sujet des viandes* de conserve, va prendre une forme diplomatique. On annonce, en effet, que M. Hay prépare une note protestant contre le décret de l'empereur interdisant en Allemagne l'entrée des viandes américaines conservées à l'aide du borax.

Pour arriver à régler le conflit à l'amiable, le gouvernement américain proposerait la nomination d'une commission mixte composée de chimistes américains et allemands qui serait chargée de rechercher les produits susceptibles d'être utilisés pour la conservation des viandes, sans être suspectés de nuire à la santé publique.

LES JAUNES EN RUSSIE

Pétersbourg, 27 mars. — Le gouvernement russe, s'apercevant que la Sainte Trinité moscovite — Prison, Bagne, Gibet — était impuissante à briser la force révolutionnaire ouvrière, vient de se décider à emprunter à M. Méline et à la Sainte Eglise Romaine, un de leurs moyens : il a créé des groupements de jaunes.

Il est vrai que ces groupements sont surtout *composés de policiers à la solde de Pobedonostsef,* procureur général du Saint Synode.

Il y a quelques mois, en plusieurs centres universitaires, furent lancées des proclamations parmi les étudiants *révoltés, invitant ceux-ci à continuer la lutte commencée* pour la conquête des droits et de la liberté.

Certaines de ces proclamations émanaient bien de révolutionnaires ; d'autres, au contraire, étaient une mauvaise odeur policière, telle celle-ci, où l'on relevait entre autres choses

« Continuons jusqu'au dernier souffle. Nous savons souffrir. Lequel de nous ne saurait mourir ?

« Mais si nous devons être prêts à tous les sacrifices pour conquérir nos droits, nous ne devons pas nous laisser leurrer par cette chimère la politique. »

Et suivait toute une série d'arguments puérils contre l'agitation politique, tant de fois répétés.

Les gens sensés ont de suite senti quels étaient les inspirateurs de cette proclamation, qui demeura sans autre effet que d'abuser quelques naïfs de l'Université de Saint-Pétersbourg.

Constatant leur échec parmi le monde universitaire, les auteurs de cette proclamation se retournèrent du côté des ouvriers. Et toujours le même refrain : Pas de politique !

Quelques petits groupes ouvriers tout à fait fictifs ont été formés. On les baptisa du nom de : « Parti ouvrier indépendant » et ils se donnèrent comme aussi chef un gens à la solde du « Petit Père ». Quelle dérision !

De simples « jaunes » tout au plus. Comme ceux de M. Lanoir, ils ont voulu avoir leur banquet. Et l'autre jour, ils ont fait manger « à l'os » à peu près deux cents ouvriers. Deux cents, dans une ville qui compte 80.000 travailleurs organisés, c'est tout ce qu'ils peuvent recruter.

Décidément la « jaunisse » n'est pas une maladie du prolétariat russe.

L'Italie et la Triplice

LE RAPPROCHEMENT AVEC LA FRANCE

Londres, 27 mars. — Le *Times* de ce matin publie une dépêche de son correspondant à Rome sur la politique étrangère italienne. Voici le passage le plus intéressant de cette dépêche :

« Dans sa forme actuelle, la triple alliance a encore devant elle un peu plus d'une année d'existence. Depuis l'époque où elle fut renouvelée pour la seconde fois, c'est-à-dire en 1891, la façon dont s'étaient groupées les puissances européennes a été modifiée par la *création de la duplice ;* d'autre part, depuis quelque temps, les relations franco-italiennes ont pris un caractère qui fait que l'Italie est beaucoup plus désireuse qu'auparavant de demeurer en bons termes avec la France.

« Les questions qui intéressent tout particulièrement les cercles politiques et diplomatiques de la capitale italienne consistent à savoir jusqu'à quel point et dans quelle forme ce désir trouvera son expression dans les négociations relatives au renouvellement de la triple alliance ; si l'Allemagne et l'Autriche jugeront possible ou opportun d'accorder à l'Italie de telles conditions qu'il lui sera possible de continuer à faire partie de l'alliance sans porter ombrage à la France ; en cas contraire, si l'Italie prisera plus haut l'amitié de la France que l'Alliance avec l'Autriche et avec l'Allemagne. »

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

UNE CONVENTION FRANCO-BELGE

Paris, 27 mars. — Le ministre du commerce vient d'adresser la circulaire suivante aux *présidents des chambres de commerce :*

Monsieur le président,

A la suite d'un accord intervenu entre les gouvernements français et belge, les voyageurs de commerce français voyageant en Belgique pour le compte d'une maison française et les voyageurs de commerce belges voyageant en France pour le compte d'une maison belge sont réciproquement exempts du droit de patente depuis le 1er janvier 1902.

Toutefois, le bénéfice de cette exemption est subordonné à la production d'une carte de légitimation dont les commis-voyageurs doivent être munis et en l'absence de laquelle une taxe de patente de 20 francs leur sera appliquée en Belgique.

Je vous prie de vouloir bien en informer les maisons de commerce de votre circonscription qui sont en relation d'affaires avec le marché belge.

LE CONGRÈS DES « JAUNES »

Paris, 27 mars. — Contre les travailleurs, républicains et socialistes, fortement organisés en syndicats, la réaction a tenté une suprême manœuvre. Voyant que les Bourses du Travail de France ne se laissaient pas entamer par ses louches menées, elle a décidé de faire œuvre de division. Elle a créé des syndicats auxquels, comme une flétrissure, on a accolé l'épithète de « jaunes ».

Ceux-ci ont ouvert aujourd'hui, à Saint-Mandé, leur premier congrès annuel. Tout *fait prévoir qu'il passera inaperçu dans le* monde ouvrier. Une misérable intrigue ne peut, en effet, jamais avoir d'excellents résultats.

Mais ce qu'il importe de signaler, ce sont les audacieux et mensongers procédés de la réaction. Celle-ci fait inscrire, comme devise, en tête du programme des « jaunes », ces deux mots significatifs : **Ni politique, ni religion !**

Elle espère duper ainsi quelques consciences ouvrières mal instruites ou peu averties.

Pas de politique ! Mais les syndicats jaunes ont été fondés à l'instigation des Méline et de tous ces misérables politiciens qui conduiraient vivement la République à sa perte, si on les laissait faire.

Pas de religion ! Mais si, au sens strict du mot, on ne parle pas du bon Dieu ou des curés, ces syndicats ont, pour orateurs dans leurs fêtes et réunions, des échappés de sacristie, comme certains conseillers municipaux antisémites de Paris, et, pour soutiens dans la presse, tous les journaux qui se réclament du trône et de l'autel !

Les travailleurs, *conscients de leurs droits* et de leurs devoirs, ne se laisseront pas tromper. Ils savent que du triomphe seul des principes socialistes résultera leur émancipation.

Les réactionnaires auront beau, tous ces jours-ci, battre la grosse caisse autour de tout ce qui se fera au faux congrès ouvrier de Saint-Mandé, aucun bruit ne prendra : par le fait même qu'ils ont l'appui des Méline et des Drumont, les syndicats jaunes sont objets de défiance et de mépris.

L'espionnage en Russie

LE GENERAL POUZYREWSKI A PARIS

Paris, 27 mars. — Le général Pouzyrewski, premier adjoint au général gouverneur de la circonscription militaire de Varsovie, est arrivé hier matin à Paris. Le général séjournera cinq ou six jours à Paris. Il est descendu au Grand-Hôtel. Dans l'après-midi d'hier, entre quatre heures et six heures, il a reçu la visite de diverses personnalités militaires russes, en ce moment présentes à Paris, avec qui il s'est entretenu de l'affaire du lieutenant-colonel Grimm, à laquelle on l'a légèrement mêlé dans les organes austro-polonais.

Le général Pouzyrewski, qui passe pour un des tacticiens les plus réputés de l'armée russe, puisqu'il a été professeur à l'Ecole supérieure militaire de Saint-Pétersbourg et professeur de tactique du tsar Nicolas II, a eu aujourd'hui un entretien avec le général Pendezec, chef d'état-major général de l'armée française.

Le général russe a déposé sa carte au ministère de la guerre et déjeunera demain à l'ambassade de Russie.

D'après les renseignements qui parviennent sur l'officier Grimm, le conseil de guerre se réunira à Saint-Pétersbourg dans huit jours. Quant à la dame, veuve d'un colonel, arrêtée à Varsovie, comme complice du lieutenant-colonel Grimm, elle a fait des aveux complets et sera jugée par le tribunal criminel de Varsovie, dans le huis-clos le plus absolu.

La guerre Sud-Africaine

LA DÉMARCHE DES DÉLÉGUÉS BOERS

Londres, 27 mars. — La Chambre étant en vacances et la plupart des ministres ayant quitté Londres, on ne peut guère attendre du gouvernement des renseignements bien abondants sur le résultat de la réunion des chefs boers.

MM. Schalk-Burger, Lucas Meyer, Reitz et Krogh se rendront sans doute à Prétoria pour communiquer oralement à lord Kitchener la base des négociations sur laquelle les chefs boers sont tombés d'accord. Mais on craint fortement ici, dans les milieux bien renseignés, que l'écart entre les prétentions des républicains et les concessions que les Anglais sont disposés à faire soit trop considérable pour qu'il soit permis de se montrer optimiste en ce qui concerne le résultat de la dernière démarche boer.

Une chose, cependant, est importante à noter, c'est que les relations de lord Kitchener avec Botha et Steijn sont excellentes. Lord Kitchener professe la plus grande estime pour Botha, et le général boer, de son côté, rend justice à la courtoisie de lord Kitchener.

La grève générale des chemins de fer italiens

Rome, 27 mars. — Le « Giornale d'Italia » publie une nouvelle circulaire secrète, envoyée le 19 mars du quartier général de la ligue des employés de chemins de fer aux employés des chemins de fer vénétiens.

Cette circulaire contient des instructions relatives à un référendum secret au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à déclarer une grève des chemins de fer vénétiens. Le résultat du référendum, qui doit être terminé hier, n'est pas encore connu.

Certaines catégories des employés de chemin de fer s'étant montrées mécontentes de l'accord intervenu ces temps derniers entre le gouvernement et la ligue des chemins de fer, les représentants de la ligue sont retournés à Rome, où ils ont entamé de nouvelles négociations avec le gouvernement afin d'obtenir de plus amples concessions.

Si le gouvernement répondait par un refus à ces réclamations, la grève générale serait déclarée.

LES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS A PARIS

Paris, 27 mars. — Ce soir, au Grand-Orient rue Cadet, devait se tenir un meeting organisé par le journal espagnol *El Pais.*

Quatre députés républicains aux Cortès, MM. Blasco-Ibanez, Junon, Lerroux, Soriano, devaient y prendre la parole, ainsi que M. Ricardo de Fuente, directeur de *El Pais.*

Sur la demande du gouvernement espagnol, le gouvernement français a interdit cette réunion.

Un millier de personnes qui n'avaient pu être prévenues à temps, s'étaient rendues rue Cadet ; elles se sont retirées assez mécontentes, mais sans incident, sous des averses glaciales.

LE BRIGANDAGE EN MACÉDOINE

VILLAGES PILLÉS ET RANÇONNÉS

Salonique, 27 mars. — La situation en Macédoine est très critique : des bandes de brigands circulent, surtout dans toute la zone nord de Salonique, comprise entre les lignes des Orientaux, de Jonction-Salonique-Constantinople et la frontière bulgare.

Ainsi à Dimitrissar, *lundi dernier, a eu lieu une* rencontre entre brigands et gendarmes ; quelques morts et blessés de part et d'autre. L'officier de police, pour montrer sa victoire, a envoyé à Salonique deux brigands blessés et sept têtes tranchées sur les cadavres abandonnés sur le champ de combat.

Des faits à peu près semblables ont eu lieu à Kalkuch, Guevguell et Sarigueul. De nombreuses arrestations sont faites journellement ; les prisons regorgent.

On estime que de 250 à 300 brigands se livrent au pillage des maisons et rançonnent les principaux négociants et fermiers.

Tous les ans, à pareille époque, je vous signale des faits semblables, mais cette fois-ci les bandes sont plus nombreuses et bien armées de fusils Martini.

Mais de là à penser que la Macédoine va se soulever, que le paysan va bouger, se révolter, il y a loin. L'anarchie augmente, c'est évident, et le pays devient de moins en moins sûr.

Le vilayet de Monastir est aussi parcouru par de nombreuses bandes, malgré les petites garnisons établies dans presque chaque village.

A Salonique, il y a eu, parmi les sujets turcs, mais d'origine bulgare, quelques arrestations. Ainsi le docteur Christovich, un des meilleurs chirurgiens de la ville, a été conduit par la police à Serrès pour expliquer à la justice pourquoi son nom se trouvait écrit dans une lettre saisie chez un agent du comité macédonien.

Tel est, en résumé, l'état actuel du pays, et naturellement les affaires s'en ressentent.

Faits Divers

HORS RÉGION

Un curé voleur

Plus de quatre cents vols. — Condamnation à deux ans de prison.

Compiègne, 27 mars. — Le tribunal correctionnel s'est occupé hier de l'affaire de l'abbé Gustave Millet, curé de Roye-sur-Metz, accusé de quatre cent-un vols, commis dans des églises et dans les grands magasins de Paris, lors de l'Exposition universelle.

Plusieurs de ces vols sont couverts par la prescription ; le coupable dérobait les objets les plus hétéroclites.

L'accusé, homme robuste, âgé de soixante ans, pleure pendant l'audience ; le docteur Boiteux, médecin en chef de l'asile de Clermont, conclut à la kleptomanie, du chef de dégénérescence.

M. Alard, substitut du procureur de la République, croit, au contraire, à l'entière responsabilité ; Mes Maréchaux, le défenseur, se basant sur le témoignage du médecin, sollicite l'acquittement.

Le tribunal condamne le curé voleur à deux ans de prison.

LE KRACH D'HONFLEUR

NOMBREUX OUVRIERS SUR LE PAVÉ

Honfleur, 27 mars. — La mise en liquidation judiciaire de la banque Bossière vient d'avoir une première conséquence désastreuse.

La maison Bouvier, négociants en bois du Nord, qui avait à Honfleur une importante scierie, et qui était soutenue par la banque Bossière, vient à son tour de déposer son bilan. Le passif n'est pas encore connu. La scierie Bouvier occupait une soixantaine d'ouvriers en hiver, et une centaine

---

FEUILLETON DU 29 MARS. — N° 27

LE

CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

ÉPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR

Louis BOUSSENARD

DEUXIÈME PARTIE

Lutte de géante

IV

« Des cavaliers... ce doit être des lanciers.

— A gauche, n'est-ce pas, je les vois.

— Non, à droite.

— Alors, ça fait deux pelotons... oui, des lanciers.

— As pas peur et un bon coup de gigot !

« Allume !... allume !... »

Les deux amis se courbent sur leur guidon et bientôt ils défilent comme des trains express.

Les lanciers, de leur côté, mettent leurs chevaux au triple galop et, l'arme pointée en avant, s'efforcent d'arriver perpendiculairement à la voie avant le passage des coureurs.

La lutte est courte et poignante.

Ce n'est plus là un de ces matchs inoffensifs sur route ou sur piste, dangereux seulement pour la bourse et surtout pour l'amour-propre.

Les deux amis se courbent sur leur guidon en défilant comme des trains express.

Ici, la voie est plus que médiocre, mauvaise et par endroits impraticable. Il y a çà et là des dépressions traîtreusement cachées sous une épaisse couche de poussière rouge, des pierres visibles quand on arrive dessus, et cette course désespérée a pour enjeu, avec la vie des deux jeunes gens, peut-être le salut d'une armée !

« Oh ! nous arriverons ! gronde Casse-Cou, les muscles tendus à éclater, les yeux comme rivés à la route, cherchant l'obstacle que ses mains crispées au guidon évitent d'instinct. »

Les lanciers se rapprochent. On commence à percevoir leurs cris. Il semble même à Casse-Cou distinguer ce mot qui lui fait bouillir le sang : Pigsticking ! Pigsticking !

Piquer le cochon !... Piquer le cochon !

« Oh ! ne pas pouvoir fusiller ces brutes féroces ! »

Fanfan qui suit de l'œil le peloton de gauche s'écrie :

« Pas de bobo !... y sont coupés... nous passons ! »

Mais le peloton de droite arrive comme la foudre. La route est un peu meilleure et les deux cyclistes commencent à s'essoufler.

Pifiouu !... Pifiouu !... cinq ou six balles sifflent à leurs oreilles et une pétarade intense retentit.

Le peloton de gauche, dépassé, vient de faire feu. Moins pour atteindre les fugitifs que pour les effrayer, leur faire perdre leur sang-froid et provoquer leur chute.

Mais la bravoure éprouvée de Casse-Cou et de Fanfan n'a pas de ces défaillances. Ils se moquent un peu de la musique des balles !

Voici un groupe d'habitations, dans le lointain. Des bouquets de grands arbres émergent autour. Il n'y a guère qu'une demi-lieue.

Ce doit être Jacobsdal.

Une demi-lieue !... cinq minutes de ce train d'enfer et ce serait le salut.

Le peloton de gauche a pris la chasse par derrière, celui de droite n'est plus qu'à cent cinquante mètres.

« Hardi ! Fanfan, hardi !... crie Casse-Cou.

— Allume !... allume !... » fait le gavroche.

Un hurlement de fureur échappe aux Anglais.

Les intrépides gamins viennent de leur passer littéralement sous le nez.

Les chevaux, lancés à fond de train, franchissent la route et ne peuvent être arrêtés que cinquante mètres plus loin. Sans tarder, les cavaliers font volte-face, rejoignent la route, et s'acharnent aussi à la poursuite.

Le groupe des maisons composant Jacobsdal se rapproche à vue d'œil. Malheureusement, la route aux alentours de la petite ville est piétinée, ravinée, hachée par les troupeaux.

Casse-Cou et Fanfan perdent de nouveau leurs avantages.

Bientôt la bicyclette du premier passe dans un trou plein de poussière et dérape de côté.

Casse-Cou, arrêté en pleine course, culbute et va s'étaler à six pas de là, en pleine ornière.

Fanfan arrive sur la bécane désemparée au milieu de la voie, s'y empêtre, passe pardessus son guidon, et fraternellement vient, dans une triomphante cabriole, s'allonger à côté de Casse-Cou en grognant :

« Pétard !... qué pelle, mon empereur ! »

V

Lutte désespérée. — Massacre d'hommes et de chevaux. — Le roi des tireurs. — Où Casse-Cou remporte la victoire, mais où Fanfan perd un petit bout d'oreille. — Dernier survivant. — Souvenir au major Colville. — A Jacobsdal. — Histoire d'un hôtelier qui vola et fut puni. — En route !

Il y a un pêle-mêle pittoresque de bras, de mousquetons, de jambes, de bissacs ; puis une double envolée de chapeaux et un complet enchevêtrement de bicyclettes.

Fanfan, le premier se relève avec une agilité de singe et dit en goguenardant :

« Pas de bobo ! D'abord, moi, je suis en caoutchouc. »

Casse-Cou se dresse péniblement sur un genou, aspire une vaste gorgée d'air, passe la main sur son front :

«